

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de la Collectivité qui passe le marché :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ARMAGNAC

Objet de l'appel d'offres : PONT DE LANCLADE - Réhabilitation d'un ouvrage d'art traversant « La GELISE» par la VC 20 De Beziey sur la commune de CASTELNAU D'AUZAN LABARRERE dans le département du GERS (32).

Procédure de passation : La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée en application des articles R.2123-1, R.2123-4, R.2123-5 du code de la commande publique.

Mode de passation : Les travaux sont regroupés en un lot unique

Démolition - Fondations profondes - Structure B.A – Maçonnerie – Étanchéité – Assainissement - Superstructures

N.B : Les quantitatifs sont fournis dans le dossier

Début des prestations à réaliser : août 2026

Durée des travaux : 5 mois (y compris période de préparation de 4 semaines)

Date limite de réception des offres : 10 juillet 2026 avant 12h

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Adresse où les offres doivent être transmises :

Par voie électronique sur le site <https://www.marches-publics.info/>

Forme des offres :

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces relatives à la candidature ainsi qu'à celle de l'offre (voir Règlement de la Consultation).

Justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- 1- Une lettre de candidature ou d'habilitation du mandataire par ses co-traitants (modèle DC1) ou équivalent,
- 2- Des renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières de chaque membre du groupement,
- 3- Imprimé CERFA DC2 ou attestations équivalentes,
- 4- Attestations d'assurance civiles et décennales en cours de validité,
- 5- Une liste des principales références (format A4), en matière de réalisations similaires, avec coût des travaux et maître d'ouvrage.

Modalités d'obtention du dossier :

Les dossiers pourront être retirés sur <https://www.marches-publics.info/>

Mode de règlement des futurs marchés :

Par mandat administratif (virement bancaire) selon les conditions générales définies aux chapitres I et II du Titre IX (exécution du marché) de la deuxième partie du code de la commande publique.

Attribution du marché

- | | |
|-------------------------|-----|
| 1- Prix des prestations | 40% |
| 2- Valeur technique | 60% |

Date d'envoi à la publication 15 juin 2026

Renseignements :

Administratifs : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ARMAGNAC – Tél. : 05 31 40 10 08

Techniques : BET INGC –Tél. : 05 62 63 55 11